

**PRIMATURE**

-----  
**PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT**



**BURKINA FASO**  
*Unité-Progrès-Justice*

Ouagadougou, le 02 mai 2023

## **COMMUNIQUE**

Le Gouvernement du Burkina Faso a été très surpris du contenu d'un tweet du 27 avril 2023, publié au nom de la CEDEAO sur la page personnelle, du Président de la Conférence des Chefs d'Etat, S.E.M. Umaro Sissoco EMBALO utilisant le concept grave de « génocide » pour qualifier le drame survenu dans le village de Karma le 20 avril 2023. La même qualification apparaît dans le communiqué publié à la même date par la Commission de la CEDEAO.

Le Gouvernement du Burkina Faso voudrait attirer l'attention de Son Excellence Monsieur le Président EMBALO et celle de la Commission de la CEDEAO qu'une qualification aussi grave que celle de « génocide » portée sur les événements qui ont endeuillé les Burkinabè doit nécessairement se faire sous l'éclairage d'une enquête portée par une instance dûment habilitée.

L'enquête ouverte par l'autorité judiciaire burkinabè s'inscrit dans cette démarche professionnelle et prudente. C'est à ce titre que le Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de Ouahigouya, informé, a instruit immédiatement la brigade de recherches de gendarmerie territorialement compétente, de procéder à tous les actes en vue d'élucider et interpellier toutes les personnes qui y sont impliquées.

En s'autorisant une qualification hâtive et péremptoire des faits de Karma depuis des milliers de kilomètres du Burkina Faso, sans prises sur le déroulement des événements et avant même les conclusions des enquêtes en cours, le Président en exercice de la CEDEAO interfère dangereusement au nom de ses pairs avec l'institution judiciaire du Burkina Faso dont l'intégrité et l'indépendance ne sauraient souffrir de doutes.

Le Gouvernement saurait gré donc des bonnes dispositions que la Commission prendra en vue d'un usage prudent et approprié de terminologies porteuses de germes de confusion et d'aggravations des faits. Il interpelle la CEDEAO sur le respect dû aux institutions du Faso et relève par ailleurs, que le rôle de l'Organisation communautaire est de préserver la paix et la cohésion sociale alors qu'une telle déclaration dans un contexte de guerre asymétrique pourrait dangereusement compromettre les efforts déployés par le Gouvernement à cet effet.

Le Gouvernement du Burkina Faso est profondément attaché à la protection de toutes les populations sans discrimination aucune, vivant sur le sol burkinabè, aux vivre-ensemble entre les communautés et à l'instauration d'une paix durable. A ce titre il a fermement condamné les actes ignobles et barbares perpétrés à l'encontre des paisibles populations de Karma dans un communiqué officiel publié le 27 avril 2023.

Le Gouvernement, en cohérence avec son esprit d'ouverture et de dialogue rassure la Commission, la Communauté internationale et ses partenaires que les Autorités de la Transition demeurent disponibles pour tous besoins d'information et d'éclairage sur le drame de Karma et réitère sa ferme volonté de faire toute la lumière sur ce drame et tout autre cas présumé de violations des Droits humains commises sur le territoire burkinabè.

Le Porte-parole du Gouvernement



**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,  
des lettres et de la communication*